

Ce qu'il faut faire si votre enfant présente des symptômes de maladie

Directives destinées aux personnes qui s'occupent d'enfants

Pour réduire le risque de transmission de la COVID-19, il est essentiel que les élèves et les membres du personnel qui affichent tout symptôme de maladie s'abstiennent de venir à l'école jusqu'à ce qu'ils cessent de poser un risque de propagation de l'infection. Les écoles doivent renvoyer chez elle toute personne qui ne se sent pas bien et signaler les renseignements pertinents au Bureau de santé du Nord-Ouest. Si votre enfant reste à la maison ou s'est fait renvoyer à la maison parce qu'il est malade, gardez-le chez vous, limitez ses contacts avec les autres, consultez un médecin au besoin et suivez les directives ci-dessous.

Quand subir un test

Tous les matins avant d'aller à l'école, chaque élève doit faire un dépistage des symptômes de la COVID-19 au moyen de l'outil <https://covid-19.ontario.ca/depistage-pour-les-ecoles/>. Cet outil recommandera le test de dépistage si votre enfant présente n'importe quel symptôme de la COVID-19 qui est nouveau, qui s'aggrave et qui n'est pas attribuable à d'autres causes ou affections, comme des allergies, de l'anxiété ou une maladie chronique.



Toute personne qui a subi un test de dépistage selon les recommandations de l'outil en ligne ou d'un fournisseur de soins de santé doit s'auto-isoler en attendant le résultat du test et ne peut pas aller à l'école en personne. L'auto-isolement s'impose aussi dans le cas de toutes les personnes qui ont voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours ainsi que de celles qui ont été déclarées positives à la COVID-19, qui ont été en contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19 ou qui se sont fait dire par un fournisseur de soins de santé qu'elles devraient être en isolement.

Où subir un test

Visitez la page <https://www.nwhu.on.ca/covid19/Pages/self-assessment.aspx> pour y trouver des renseignements sur les tests de dépistage dans votre communauté.

Si votre enfant reçoit un résultat positif

- Un membre du personnel du Bureau de santé du Nord-Ouest vous appellera pour recueillir des renseignements concernant les contacts de votre enfant. Si votre enfant a passé du temps à l'école durant la période infectieuse, le bureau de santé communiquera avec l'école pour se renseigner sur les contacts en milieu scolaire.
- On entend par « contact » toute personne qui a passé au moins 15 minutes avec le cas confirmé à une distance de moins de 2 mètres. Le personnel du bureau de santé vous expliquera et expliquera à tous les contacts étroits la marche à suivre concernant l'auto-isolement.

Si vous choisissez de ne pas faire subir de test de dépistage à votre enfant

Votre enfant devrait s'isoler pendant 14 jours à moins qu'il réponde à **tous** les critères suivants :

- son médecin a posé un diagnostic autre que la COVID-19;
- il est sans fièvre (sans médicaments);
- ses symptômes (s'il avait des symptômes) s'améliorent depuis au moins 24 heures.



Northwestern
Health Unit

www.nwhu.on.ca

Que faire si mon enfant a été renvoyé à la maison parce qu'il présente un signe de maladie, mais que je sais qu'il s'agit d'un symptôme ordinaire d'un trouble chronique comme des allergies?

Utilisez l'outil de dépistage en ligne. Si votre enfant répond « non » à toutes les questions, il peut aller à l'école. Vous devriez vous assurer que le personnel de l'école est au courant des maladies chroniques dont les symptômes peuvent ressembler à ceux de la COVID-19.

Quand mon enfant pourra-t-il retourner à l'école?

- **Pas de test** : Il devrait s'isoler et ne pas aller à l'école pendant 14 jours à moins qu'un médecin ou une infirmière ou un infirmier praticien ait posé un diagnostic autre que la COVID-19 ET pourvu qu'il soit sans fièvre (sans médicaments) ET que ses symptômes (s'il avait des symptômes) s'améliorent depuis au moins 24 heures.
- **Résultat négatif au test** : Il peut retourner à l'école s'il est sans fièvre (sans médicaments) ET que ses symptômes (s'il avait des symptômes) s'améliorent depuis au moins 24 heures. Exception : si le personnel du bureau de santé vous a fourni d'autres instructions, suivez ces instructions.
- **Résultat positif au test** : C'est le personnel du Bureau de santé du Nord-Ouest qui lui indiquera quand il peut retourner à l'école. Il n'est pas nécessaire de fournir une preuve de résultat négatif au test de dépistage.

***Qu'arrive-t-il si un contact étroit d'un élève (p. ex. frère, sœur ou parent) est déclaré positif?**

Si un élève est considéré comme un contact étroit d'un cas positif, il devrait être renvoyé à la maison immédiatement et subir un test. Si un élève est en auto-isolement après une exposition à risque élevé (p. ex. avoir eu un contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19), il peut retourner à l'école après la période d'auto-isolement de 14 jours seulement, car il pourrait être en période d'incubation. S'il finit par présenter des symptômes ou s'il reçoit un résultat positif au test de dépistage, on le traitera comme un cas de COVID-19.

Si mon enfant est malade, est-ce que les autres membres du ménage doivent s'isoler en attendant le résultat du test, ou est-ce que les frères et sœurs peuvent aller à l'école et les parents, au travail?

À l'heure actuelle, le risque de COVID-19 est faible dans la région. Les frères et sœurs et les parents peuvent aller à l'école ou au travail pourvu qu'ils ne manifestent aucun symptôme de la COVID-19 et que le Bureau de santé du Nord-Ouest n'ait pas exigé qu'ils s'isolent.

Si vous avez des questions, appelez la Ligne d'information du bureau de santé sur la COVID-19 au 1 866 468-2240.

Dernière mise à jour : 16 septembre 2020



**Northwestern
Health Unit**

www.nwhu.on.ca